



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2016-039

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2016

Sommaire

DDFIP

32-2016-07-01-006 - delegations PGF juillet 2016 (2 pages) Page 3

32-2016-07-01-005 - subdélégations ordonnancement juillet 2016 JB (2 pages) Page 6

PREF-DIRCIME

32-2016-07-04-008 - Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Mme Anne LAYBOURNE, sous-préfète de Mirande (1 page) Page 9

DDFIP

32-2016-07-01-006

delegations PGF juillet 2016

*délégations de signature
pôle Gestion Fiscale*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
GERS**
2 Place Jean DAVID
CS 80302
32007 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;
Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 45 000 €, aux *inspecteurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- | | |
|----------------------------|------------------------|
| - Mme Danielle ZADRO | - Mme Claire HERNANDEZ |
| - Mme Josette CANONGE | - M. Franck LAMARSAUDE |
| - Mme Dominique FOGHIN | - M. Pierre NADALES |
| - Mme Christine LAMARSAUDE | |

Pour les demandes de remboursement de crédit de TVA et les demandes de plafonnement VA TP, cette limite est portée à 90 000 €.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables dans la limite de 5 000 € aux *inspecteurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- Mme Dominique FOGHIN
- Mme Claire HERNANDEZ
- M. Didier FOGHIN

Article 3 - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 €, aux agents *contrôleurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- **Mme Myriam CASSAGNE**
- **M. Bernard KSAZ**
- **M. Pascal CANO**

Pour les demandes de remboursement de crédit de TVA et les demandes de plafonnement VA TP, cette limite est portée à 20 000 €.

Article 4 - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 2 000 €, aux *agents des finances publiques* dont les noms suivent :

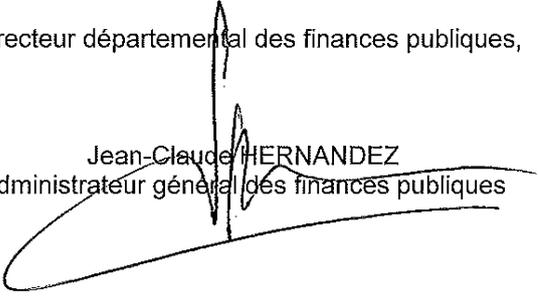
- **M François GUITTARD**

Article 5– Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 1er juillet 2016

Le Directeur départemental des finances publiques,

Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur général des finances publiques



DDFIP

32-2016-07-01-005

subdélégations ordonnancement juillet 2016 JB

subdélégations ordonnancement juillet 2016



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU GERS**
2, place Jean David
CS 80302
32007 AUCH CEDEX

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**Le directeur du pôle pilotage et ressources
de la direction départementale des Finances Publiques du Gers**

- Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret du 10 juin 2015 nommant Monsieur Pierre ORY en qualité de Préfet du Gers ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2016 portant nomination de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Joëlle BETHENCOURT, administratrice des finances publiques adjointe,
- Vu le décret du 04 décembre 2015 portant nomination de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;
- Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 décembre 2015 fixant au 1^{er} Juin 2016 la date d'installation de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du GERS ;


**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS**

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet du Gers en date du 1^{er} juin 2016, seront exercées par :

- **M. Jean-Claude SEUROT**, Inspecteur Divisionnaire, Chef de division Budget, Immobilier, logistique
- **Mme Corinne SIGAL**, inspectrice des Finances Publiques, chef du service Budget, immobilier, logistique

et pour les validations chorus formulaire :

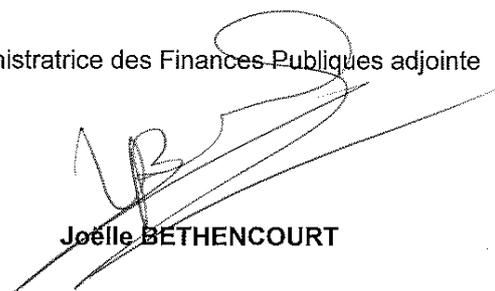
- **M. Frédéric AUGE**, contrôleur des Finances Publiques
- **Mme Nathalie COSTE**, contrôleuse des Finances Publiques,
- **Mme Isabelle SACCIOTTO**, contrôleuse des Finances Publiques
- **Mme Sandrine GUIBELEGUIET**, contrôleuse des Finances Publiques
- **M. Christian LE BRAS**, agent administratif des Finances Publiques

et s'agissant du service gestionnaire valideur pour les états de frais de déplacement :

- **Mme Aurore BLAQUART**, Inspectrice Principale, Chef de division Ressources Humaines
- **Mme Corinne SIGAL**, inspectrice des Finances Publiques, chef du service Budget, immobilier, logistique
- **M. Jean-Claude SEUROT**, Inspecteur Divisionnaire, Chef de division Budget, Immobilier, logistique
- **Mme Nathalie COSTE**, contrôleuse des Finances Publiques,

Fait à AUCH, le 01 juillet 2016

L'Administratrice des Finances Publiques adjointe



Joëlle BETHENCOURT

PREF-DIRCIME

32-2016-07-04-008

Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales
à Mme Anne LAYBOURNE, sous-préfète de Mirande



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GERS

N° d'enregistrement :

PREFECTURE
Direction de la coordination interministérielle
et des moyens de l'état
Service du pilotage interministériel et du développement
Bureau du courrier et de la coordination

ARRÊTÉ

accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Mme Anne LAYBOURNE,
sous-préfète de l'arrondissement de Mirande,
du vendredi 22 juillet 2016, 18 h, au dimanche 24 juillet 2016, 18 h

Le préfet du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret du 10 juin 2015 nommant M. Pierre ORY préfet du Gers,

VU le décret du 23 juillet 2014 nommant M. Christian GUYARD secrétaire général de la préfecture du Gers,

VU le décret du 14 décembre 2015 nommant Mme Anne LAYBOURNE, sous-préfète de l'arrondissement de Mirande,

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2015 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,

Considérant l'absence simultanée de M. Pierre ORY, préfet du Gers et de M. Christian GUYARD, secrétaire général de la préfecture du Gers, du vendredi 22 juillet 2016, 18 h, au dimanche 24 juillet 2016, 18 h,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Mme Anne LAYBOURNE, sous-préfète de l'arrondissement de Mirande, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales du vendredi 22 juillet 2016, 18 h, au dimanche 24 juillet 2016, 18 h.

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Mirande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le - 4 JUL. 2016



Le préfet

Pierre ORY